



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

FSP
ZONE INDUSTRIELLE OUEST
80700 ROYE

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	FSP ZONE INDUSTRIELLE OUEST 80700 ROYE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	Julie Arsénio julie.arsenio@coexpan.com - +33322877084
Date de début - Date de fin d'audit	15/12/2025 - 15/12/2025
N° Rapport	28871402 - 0,5 jour - FSP
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Eric CAUDIU
Responsable d'audit	Eric CAUDIU

DATAS

CLIENT

Nom du client

FSP

Contact client

Julie Arsénio

Fonction

Responsable QHE

Téléphone

+33322877084

Email client

julie.arsenio@coexpan.com

AUDIT

N° Rapport

28871402 - 0,5 jour - FSP

Numéro d'affaire

28871402 - 0,5 jour - FSP

Date de début

15/12/2025

Date de fin

15/12/2025

Auditeur

Eric CAUDIU

Organisation multi-sites

NON

Type d'audit

Renouvellement

Mode d'audit

Sur site

Durée de l'audit

0,5 jour

SITE

Nom du site

FSP

Adresse du site

ZONE INDUSTRIELLE OUEST

Code postal

80700

Ville

ROYE

Pays

FRANCE

Présentation du site

GROUPE LANTERO

Groupe industriel familial avec 70 ans d'expérience

Dans le groupe : COEXPAN / EMSUR / LECAGRAPHS / ESTELLAPRINT

FSP fait partie intégrante de COEXPAN (expert en solutions d'emballage rigide)

Activité : Extrusion de film barrière

Nombre de lignes et caractéristiques (matériaux) : 4 lignes polystyrène, polypropylène et PLA barrière.

Marchés : compote, alimentation pour bébé, capsules de cafés...

Principaux clients : Andros - Blédina - Materne - Lavazza - Charles et Alice

Capacité : 18000 tonnes par an, 11 silos de stockage de granulés sont disponibles sur le site.

Salariés : 68

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels

✓

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels

✓

4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels

Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site :
A ce jour il est stocké sur le site 662 tonnes de granulés.

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Stockage de Granulés Plastiques Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGÉES

Nom / Fonction C Guerville(Responsable Sécurité)
J Arsenio(Responsable Qualité)
Ph Garon(Directeur Usine)
D Chardonnet(Responsable Magasin)
J Renard(Responsable Logistique)

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Une procédure " maîtrise des granulés plastiques" est établie en date du 15/10/2021 révision 0. Elle intègre :- la localisation des points d'émissions potentielles de granulés plastiques- le plan d'action par zone- les zones de surveillance renforcées- les moyens disponibles- la conduite à tenir en cas de perte de granulés- le type d'audit et leur fréquence. #2025: La procédure "maîtrise des granulés plastiques" GI FSP CAPA 020 a été remise à jour révision 1 du 08/12/2025.Modifications identifiées par une main rouge. Les moyens disponibles pour récupérer des granulés sont spécifiés dans la procédure(Balais,pelles,raclettes ,aspirateur).
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	La procédure est en adéquation avec le terrain. Vu : audit des zones et cohérence avec la procédure. # 2025:

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	L'entreprise ne réalise pas de conception / design d'emballage utilisés pour le stockage et emballage de granulés #2025: La non applicabilité de ce critère est confirmée lors de cet audit.
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	Conforme	Vu procédure " management des fournisseurs GP FSP MPES 001" révision 3 du 20/10/2021 Vu procédure " Choisir et utiliser un emballage adapté GI FSP NCAE 013 " révision 0 du 20/11/2022 Vu cahier des charges achats " mélanges maîtres " GC FSP MPES 14 décembre 2022- chapitre 6 : maîtrise des risques- chapitre 8 : transport et identification Revue du mode opératoire GI FSP NCAE 013 :Choisir et utiliser un emballage adapté révision 1 en date du 08/12/2025. procédure " management des fournisseurs GP FSP MPES 001" révision 6 du 20/10/2025 (documents à fournir pour le référencement des emballages). cahier des charges achats " mélanges maîtres " GC FSP MPES 14 décembre 2022- chapitre 6 : maîtrise des risques- chapitre 8 : transport et identification. Maîtrise confirmée pour ce qui concerne les achats d'emballages.
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	- procédure " Contrôle de réception matière premières (hors citerne) ref ER FSP MLOG 001 du 03/03/2022 Contrôle : propreté du camion / Etat de l'emballage / Nombre de palette + poids / Certificat analyse Fréquence : à chaque réception- procédure " Contrôle de réception citernes ref ER FSP MLOG 002 du 03/03/2022 Contrôle : prise échantillon / bon de lavage / certificat analyse / N° de plomb/ Branchement citerne / filtre à particule / Prise de terre/ pression / emplacement propre après déchargement Fréquence : à chaque réception- Mode opératoire " granulés plastiques industriels GI FSP NCAE 013 " indice 0 du 20/11/0222 Choisir et utiliser un emballage adapté au stockage et transport de GPI- Protocole de sécurité : opérations de chargement et déchargement GC FSP MLOG 001 révision 1 du 28/11/2022 # 2025: - procédure " Contrôle de réception matière premières (hors citerne) ref ER FSP MLOG 001 version 3 du 04/09/2020 03/03/2022 > rubrique état de l'emballage. -Mode opératoire " granulés plastiques industriels GI FSP NCAE 013 " indice 0 du 20/11/0222 Choisir et utiliser un emballage adapté au stockage et transport de GPI- Protocole de sécurité : opérations de chargement et déchargement GC FSP MLOG 001 révision 2 du 27/02/2024 > vu rubrique "Risques de granulés dans l'environnement avec localisation des points d'émissions des granulés. La conduite à tenir est définie.
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	VU :- protocole sécurité - Contrôle de réception citernes : 24/10/2022- Contrôle de réception matière premières (hors citerne) : 16/12/2022 #2025: Vu vu protocole de sécurité concernant le transporteur Hubert en date du 04/03/2024 avec un chapitre sur le risque granulés et notamment la conduite à tenir. A noter que le transporteur Hubert réalise des livraisons vrac et hors vrac.

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	vu : mode opératoire GPI (Granulés plastiques industriels) GI FSP NCAE 012 révision 0 du 20/11/2022 # 2025: mode opératoire GPI (Granulés plastiques industriels) Confiner et ramasser en cas d'accident incident GI FSP NCAE 012 révision1 du 08/12/2025. Les modalités à appliquer sont décrites pour chaque étape quelque soit la zone (mise en place de poubelles jaunes intermédiaires avant stockage définitif dans un Big Bag identifié) et lien de fermeture sur les Big Bag.
1.3.2 Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	VU Registre " accident / incident déversement accidentel " - 1 incident de fuite matière au niveau du PIOVAN, LOCALISATION COEX 2 Vu enregistrement N° 2201, plan d'action , pilote, délai et mesure d'efficacité (09/12/2022) Vu demande d'intervention et rapport d'intervention maintenance # 2025: vu registre accident/incident GPI n°2201 > décrochement du tuyau de vidange de la citerne le 23/04/2025 et vérification d'efficacité les 03/05/25 et 02/05 et 31/05.

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	vu : mode opératoire " Nettoyer les bassins de rétention et abords du site GI FSP NCAE 016 " révision 0 du 20/11/2022; Moyens :- audits bonne pratique (mensuel)- Audit food fraud - food defense (trimestriel)- nettoyage par sous-traitant GSF (1 fois par mois) #2025: Il existe 3 bassins sur le site ,un bassin de rétention des eaux polluées(pompage éventuel des eaux) existence d'un déshuileur débourbeur en amont;deux bassins d'infiltration (1 bassin récupère les eaux de voiries après passage dans un déshuileur débourbeur et un autre bassin récupère les eaux de toiture. mode opératoire " Nettoyer les bassins de rétention et abords du site GI FSP NCAE 016 " révision 1 du 20/11/2022.
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	VU:- fiche nettoyage GSF de Janvier 2022 à décembre 2022- rapport audit bonne pratique du 02 décembre 2022- Rapport Audit food fraud - food defense du 13 octobre 2022- registre cahier entretien 2 #2025: vu document Nettoyage service logistique ER FSP INFR 003 révision 3 du 22/12/2020 pour l'année 2024(le document est archivé en fin d'année). A noter que des prestations complémentaires pour le prestataire GSF ont été intégrées en 2025(nettoyage des noues (bassins d'infiltration),balayage mécanisé des extérieurs et changement de filtres des bouches d'égout) > vu les preuves de réalisation sur le document prestataire PG SA QUA 008 annexe 2 V5. De plus il est réalisé des audits mensuels BPF et Nettoyage (vu le rapport de l'audit du 28 novembre 2025 pour les extérieurs).Dans la check list il est spécifié la vérification de l'absence de déversement granulés. Etat de conformité très satisfaisant confirmé.
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	L'état des bassins de rétention et des abords du site a été audité. résultat : Bon état de conformité # 2025: voir ci dessus les audits mensuels et l'enregistrement dans un google form des observations du tour terrain.

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Vu : mode opératoire " vérifier les équipements et dispositifs de rétention GI FSP NCAE 015 " révision 0 du 20/11/2022- fonctionnement et état des plaques obturantes- barrière filtrantes au niveau des plaques d'égouts- bon fonctionnement et état du tamis filtrant- fonctionnement et état de la vanne de sectionnement. Les moyens de nettoyage (balais, aspirateurs, pelles...) sont inventoriés dans les moyens de luttés contre les déversements accidentels 2025: Mode opératoire GI FSP NCAE 015 révision 1 du 08/12/2025 qui liste les équipements et dispositifs de rétention(plaque silicone, filtres sur plaques d'égout, la vanne d'orientation du déshuileur débourbeur). Les moyens de nettoyage (balais, aspirateurs, pelles...) sont inventoriés dans les moyens de luttés contre les déversements accidentels

	Exigence	Observation
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Vu : mode opératoire " vérifier les équipements et dispositifs de rétention GI FSP NCAE 015 " révision 0 du 20/11/2022 Périodicité : tous les 6 mois. Vérification des moyens de nettoyage : Mensuellement lors des audits de bonnes pratiques #2025: vu document de suivi équipements et dispositifs de rétention n°2501 de juin et décembre 2025 qui formalise les contrôles réalisés.
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu :- rapport audit bonne pratique du 02 décembre 2022- document de suivi : inventaire et contrôle des équipements et dispositifs de rétention du 15/12/2022 #2025: vu document de suivi équipements et dispositifs de rétention n°2501 de juin et décembre 2025 qui formalise les contrôles réalisés.

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation


	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	- formation au risque granulés (contexte réglementaire, chiffres, gestion des GPI en entreprise, Quizz) pour la production, logistique, maintenance, et société de nettoyage GSF (feuille émargement novembre 2022)- affichage en production (agir en cas de déversement de GPI - ref GC FSP CAPA01 révision 0 du 21/11/2022)- affichage vidéo " opération Clean SWEEP " depuis le 17 novembre 2022- livret d'accueil : MAJ pour intégration du risque granulés.(version 10 du 22/11/2022) # 2025: vu les documents suivants: livret d'accueil des nouveaux arrivants avec un chapitre sur les bonnes pratiques environnementales ainsi qu'un chapitre sur les conséquences des pertes de granulés. Formation annuelle des salariés aux risques de déversement de granulés > module resensibilisation annuelle qualité avec un chapitre sur les déchets incluant les granulés.
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	vu :- feuille émargement suite note d'information du 17 janvier 2022 (service production et service logistique)- formation au risque granulés (contexte réglementaire, chiffres, gestion des GPI en entreprise, Quizz) pour la production, logistique, maintenance, et société de nettoyage GSF (feuille émargement novembre 2022) #2025: exemple de feuille d'émargement du 25 juin 2025 (10 personnes concernées incluant la production,maintenance ,logistique et direction).
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Vu :- protocoles de sécurité opérations de chargement déchargement signés pour 2022.- formation au risque granulés (contexte réglementaire, chiffres, gestion des GPI en entreprise, Quizz) pour la production, logistique, maintenance, et société de nettoyage GSF (feuille émargement novembre 2022) #2025: A noter que le prestataire GSF participe à la formation annuelle granulés avec les salariés FSP (session du 03 octobre 2025) vu à titre d'exemple plan de prévention GSF de février 2025 à février 2026 (ER FSP MPES 001) avec identification des zones à risques,des moyens de lutte et de la conduite à tenir. vu protocole de sécurité concernant le transporteur Hubert en date du 04/03/2024 avec un chapitre sur le risque granulés et notamment la conduite à tenir.
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	- affichage en production (agir en cas de déversement de GPI - ref GC FSP CAPA01 révision 0 du 21/11/2022) # 2025: idem vérifier lors de l'audit terrain l'affichage " démarche à suivre en cas de déversement GC FSP CAPA 01 révision 0 du 21/11/2025.

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Vu : Procédure " gestion des audits internes GP FSP IUAD 001 " mise à jour décembre 2022. Vu : Etablissement d'un rapport d'audit interne reprenant le contrôle des procédures internes. Critère 1 : zones à risques de perte de granulés Critère 2 :Emballages pour stockage ou transport Critère 3 :Epanchage accidentel Critère 4 : bassins de rétention et abords du site Critère 5 : équipements et dispositifs Critère 6 : Formation et sensibilisation Critère 7 : audits internes Autres points : Dispositifs de confinement communication externe # 2025: Procédure " gestion des audits internes GP FSP IUAD 001 révision 2 du 01/09/2025 qui n'impactait pas les granulés. Le planning des audits est précisé dans la procédure.

	Exigence	Observation
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Vu programmation mensuelle et semestrielle # 2025: La programmation des audits internes est spécifié dans la procédure GP FSP IUAD 001.
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu :- rapport audit " décret 2021-461 AVRIL 2021 " : rapport du 13/12/2022 Le rapport reprend l'ensemble des exigences des critères définis. Absence de NC détectée.- rapport audit bonne pratique du 02 décembre 2022 # 2025: vu le compte rendu de l'audit interne du 08/12/2025(passage en revue des 7 critères du décret 2021-461 du 16 avril 2025).Il a été identifié 4 points d'amélioration dont 2 sont déjà traités.

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	les dispositifs de confinement et de récupération sont présents et opérationnels. Vu à titre d'exemple les filtres mis en place pour les bouches d'égout.	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Il a été vérifié sur le site corporate COEXPAN dans la rubrique "Commitment to Quality) l'existence dans la rubrique "industrial plastic pellets décret n°2021 461 du 16 avril du rapport GPI du 16 avril 2021.
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Conforme	Pas d'utilisation du logo Bureau Veritas comme spécifié

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	La mise en conformité du site par rapport au décret est actée. A ce jour, les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés. Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité La documentation mise en place est adaptée à la taille de l'entreprise, à son activité et répond de façon pragmatique aux exigences du décret. La visite des ateliers et du site met en évidence un excellent niveau de rangement et de propreté propice à l'application des exigences du décret.

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§3 COMMUNICATION EXTERNE	3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit			CEDRIC GUERVILLE	

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction C Guerville(Responsable Sécurité)
J Arsenio(Responsable Qualité)
Ph Garon(Directeur Usine)
D Chardonnet(Responsable Magasin)
J Renard(Responsable Logistique)

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction C Guerville(Responsable Sécurité)
J Arsenio(Responsable Qualité)
Ph Garon(Directeur Usine)
D Chardonnet(Responsable Magasin)
J Renard(Responsable Logistique)

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
15/12/2025 08:30 CET	Réunion d'ouverture	Autre	Présentation des objectifs de l'audit		
15/12/2025 09:00 CET	Audit	Autre	Revue documentaire concernant les 7 critères		
15/12/2025 11:00 CET	Visite du site	Autre	Vérification de l'application sur le terrain des dispositions formalisées		
15/12/2025 12:00 CET	Réunion de clôture	Autre	Présentation des constats d'audit.		



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à
FSP
ZONE INDUSTRIELLE OUEST
80700 - ROYE - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

**Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la
prévention des pertes de granulés de plastiques
industriels dans l'environnement**

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est
valable jusqu'au : 29/01/2029
Date originale : **30/01/2023**

Attestation n°: 223-2026-000012-FR

Date : **15/01/2026**

Affaire n°: 28871402 - 0,5 jour - FSP

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que
l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



